

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2022-5568
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro CDU-1	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE No règlement : CDU-1 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : Concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval Requérant : Ville de Laval Consultation publique : Oui Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 7, 8, 9, 10 et 11 novembre 2022 le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter: Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval. Étant donné qu'une seule demande a été reçue pour demander la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la fin de la période d'accessibilité au registre, soit à 19 h 01, le 11 novembre 2022.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 7, 8, 9, 10 et 11 novembre 2022 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro CDU-1, préparé par le Service du greffe le 16 novembre 2022.		